

Notaires Associés

Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2ème étage  
Rond Point du Vietnam Héroïque – Route de Didier  
97200 FORT-DE-FRANCE

Téléphone : 05 96 63 92 92 Mail : office.97208@notaires.fr



**Bureau Annexe**

Notaires  
Z.A. Artimer  
97290 Le Marin  
Tél. : 05 96 74 19 61  
Mail : office.lamarin.97208@notaires.fr

PRÉFECTURE  
DE LA MARTINIQUE

22 DEC. 2023

ARRIVÉE

Monsieur Le Préfet  
Préfecture de la Région Martinique  
Rue Louis Blanc – BP 647/648

97200 FORT-DE-FRANCE

Le Marin, le 19 décembre 2023

Dossier suivi par  
Flore LAFOLLE  
flore.lafolle.97208@notaires.fr

**NOTORIETE ACQUISITIVE THOBOR Raphaël**  
**107940 /SJC /FL /**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site de la Préfecture, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Samantha BEAUSON CHEVROLAT le 19 décembre 2023.

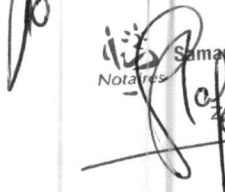
Il est également demandé au maire de procéder à la publication du même extrait par affichage.

Etant ici précisé que la dernière des mesures de publicité dont font parties les deux précitées, fait courir le délai de cinq ans pendant lequel l'acte de notoriété acquisitive peut être contesté en application de l'article 35-2 de la loi du 27 mai 2009.

Aussi, je vous remercie de m'adresser le récépissé d'avis de publication de l'extrait concerné, à l'aide de l'enveloppe préimprimée jointe pour votre réponse.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Maître Samantha BEAUSON CHEVROLAT

  
SCP Renaud NIRDE  
Samantha BEAUSON CHEVROLAT  
Notaires  
CS20002  
Bât G 1<sup>er</sup> étage  
Z.A. ARTIMER Duplex  
97290 LE MARIN  
Tél. : 0596 741 961

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial

Membre d'une Association Agréée - Accepte le règlement des honoraires par chèques libellés en son nom  
RIB de l'Etude :

Code Banque 40031	Code Guichet 00001	N°de compte 0000202778K	Clé RIB 45
IBAN : FR50 4003 1000 0100 0020 2778 K45			
BIC : CDCG FR PP XXX			



10794005  
SJC/FL/

**COMMUNE DE LORRAIN**

**AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Date de l'acte : 19 décembre 2023**

Suivant acte reçu par Maître Samantha BEAUSON CHEVROLAT, Notaire, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Renaud NIRDE et Samantha BEAUSON CHEVROLAT, Notaires, associés » titulaire d'un office notarial, à FORT-DE-FRANCE (Martinique), Centre d'Affaires DIDIER PLAZA - 2<sup>ème</sup> étage – Rond-Point du Vietnam Héroïque – Route de Didier – CS20.002.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

**- Identité des Requérants :**

1/ Madame Bernadine **THOBOR**, épouse de Monsieur Sainte-Marie **PROCOLAM**, demeurant à LE LORRAIN (97214) Bon repos.  
Née à LE LORRAIN (97214) le 24 mai 1925.

2/ Monsieur Mélanie Saint-Hélène **THOBOR**, retraité, époux de Madame Brune Brunette **LABARAQUE**, demeurant à FORT-DE-FRANCE (97200) 1,500 km route de Schoelcher n° A57.  
Né à LE LORRAIN (97214) le 7 janvier 1928.

3/ Monsieur Ivanès Godfroy **THOBOR**, retraité de la D.D.E, époux de Madame Claire Samuel **MERT**, demeurant à FORT DE FRANCE (97200) Squadra A. Dillon.  
Né à LE LORRAIN (97214) le 9 novembre 1930.

4/ Monsieur Dominique Hilaire **THOBOR**, retraité, époux de Madame Rachelle **CITONY**, demeurant à BASSE-POINTE (97218) haut du Morne.  
Né à LE LORRAIN (97214) le 6 juillet 1932.

5/ Madame Gaëtan Sainte-Hélia **THOBOR**, retraitée, épouse de Monsieur Elise Edmond **BELCOU**, demeurant à LA TRINITE (97220) quartier Raisiniers.  
Née à LE LORRAIN (97214) le 7 août 1937.

6/ Monsieur Wilfrid Joseph **THOBOR**, époux de Madame Christiane Camille **LAMIEN**, demeurant à FORT-DE-FRANCE (97200) route de Balata.  
Né à LE LORRAIN (97214) le 12 octobre 1939.

7/ Madame Eulalie **THOBOR**, demeurant à AUBERVILLIERS (93300) 85 rue SAINT Denis , bâtiment C.  
Née à LE LORRAIN (97214) le 12 février 1942.  
Divorcée de Monsieur Germain Maurice **ROUSSEAU** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de FORT DE FRANCE (97200) le 4 octobre 1988.

8/ Madame Marguerite **THOBOR**, demeurant à FORT DE FRANCE (97200) 23 Tour Germaine Godissard.

Née à LE LORRAIN (97214) le 20 juillet 1944.

Divorcée de Monsieur Jean Marie Rosalie **ANICET** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de FORT DE FRANCE (97200) le 24 janvier 1989.

9/ Monsieur Saturnin **THOBOR**, époux de Madame Victoire Monique **TANDAVARAYEN**, demeurant à L AJOUPA BOUILLON (97216) Quartier Censé.

Né à LE LORRAIN (97214) le 29 novembre 1947.

10/ Monsieur Fernand Marguerite **THOBOR**, époux de Madame Augustine **SCHENIN-KING**, demeurant à LE LORRAIN (97214) le Vallon.

Né à LE LORRAIN (97214) le 20 juillet 1950.

11/

-Monsieur Eddy Marius **THOBOR**, demeurant à LE LAMENTIN (97232) résidence Guimauve, esc.15, appt 1 quartier Palmiste.

Né à FORT DE FRANCE (97200) le 19 janvier 1964.

Célibataire.

-Monsieur Dominique Didier **THOBOR**, demeurant à LIEUSAIN (77127) 7 rue Moulin à Vent, appartement 123.

Né à FORT DE FRANCE (97200) le 23 mai 1965.

Célibataire.

-Monsieur Philippe Hyacinthe **THOBOR**, époux de Madame Brigitte Mariette **TOUCHARD**, demeurant à ETAMPES (91150) 5 boulevard Pasteur.

Né à FORT DE FRANCE (97200) le 11 septembre 1968.

-Monsieur Daniel Benjamin **THOBOR**, demeurant à DAMMARIE-LES-LYS (77190) 84 allée des Séquoias, bâtiment B Résidence Par du Soubiran.

Né à FORT DE FRANCE (97200) le 30 mars 1970.

Célibataire.

#### **Désignation du bien**

A LE LORRAIN (MARTINIQUE) 97214 Quartier Bon Repos,

Un terrain

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
W	252	LE LORRAIN	00 ha 67 a 55 ca

Sur lequel existe une maison d'habitation.

#### **Reproduction de l'article 35-2, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi du 27 mai 2009**

*« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Guadeloupe, en Martinique, à La Réunion, en Guyane, à Saint-Martin et à Mayotte et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de cinq ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ou au livre foncier ».*

Les opérations seront reçues en l'Etude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.